

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 10 décembre 2015

Délibération n° 2015-0916

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Lyon 7°

objet : Opération Fontenay - Place des Pavillons - Aménagement - Bilan de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165 Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Ārtigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015

Délibération n° 2015-0916

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : Opération Fontenay - Place des Pavillons - Aménagement - Bilan de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le secteur îlot Fontenay - place des Pavillons, intégré au périmètre d'intérêt patrimonial du sud du quartier de Gerland, a été identifié, dans ses objectifs généraux, comme un territoire où il s'agit :

- de renforcer le pôle "centre de quartier" Pavillons/Debourg, en confortant :
 - . les équipements de proximité par la construction d'une bibliothèque,
- . l'activité commerciale en y favorisant la relocalisation d'une partie de l'activité commerciale de plus grande emprise en rez-de-chaussée et dans la continuité des commerces existants,
- de diversifier l'habitat par un développement de l'offre de logements dans le respect des objectifs de mixité,
- d'étendre le centre de quartier sur Monod, Debourg et sur la Cité Jardin, en cherchant à renforcer la mixité entre logements, commerces et services,
- de développer la trame verte du quartier organisée autour de l'allée Fontenay prolongée,
- d'améliorer sa visibilité en particulier le long de l'avenue Debourg, en liaison avec le métro et la ligne de tramway T1 sur l'avenue Debourg.

Par délibération n° 2012-3008 du 21 mai 2012, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé les objectifs du projet urbain du secteur îlot Fontenay et les modalités de la concertation préalable, au titre de l'article L 300-2 alinéa b du code de l'urbanisme. Le périmètre de la concertation est délimité par la rue Bollier au nord, l'avenue Jean Jaurès à l'est, les rues de Saint Cloud et du Vercors à l'ouest et l'avenue Tony Garnier au sud.

Les modalités de concertation choisies étaient la mise à disposition du public d'un dossier de concertation à l'accueil de la Communauté urbaine puis de la Métropole de Lyon, à l'accueil de la mairie du 7° arrondissement de Lyon et à la mission Gerland comprenant :

- une notice explicative présentant les objectifs du projet,
- un plan de périmètre étudié,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public,

en tant que de besoin, une réunion publique.

Un avis de publicité, publié dans le Progrès le 22 juin 2012, a annoncé le début de la concertation à cette date.

Un avis de publicité, publié dans le Progrès le 28 août 2015, a annoncé la fin de la concertation en date du 11 septembre 2015.

Dans le cadre de cette concertation entre le 22 juin 2012 et le 11 septembre 2015, 5 contributions ont été portées sur les 3 registres déposés en mairie du 7° arrondissement, à la mission Gerland et à la Métropole de Lyon.

Les observations portées sur les registres ont permis de faire émerger les attentes et les préoccupations du public, notamment, sur les problématiques suivantes :

1° - Le programme commercial : les points évoqués concernent principalement la destination du local libéré par Casino et la complémentarité entre commerces actuels et futurs.

Casino, propriétaire du local situé allée d'Italie, s'est engagé à étudier, en partenariat avec la Métropole de Lyon, les activités à vocation commerciale à installer en complémentarité des commerces existants de l'allée d'Italie et de la place des Pavillons et ce dans un délai le plus court possible après le départ de sa moyenne surface commerciale.

Sur l'îlot nord de l'opération, en accompagnement de la moyenne surface alimentaire transférée, des commerces de proximité seront également installés le long de l'avenue Debourg et la rue Monod prolongée. Ils complèteront la gamme de produits non présents pour conforter l'attractivité commerciale du pôle de centralité du sud de Gerland.

2° - Le programme d'équipements publics (PEP) : les points évoqués concernent l'affectation du pavillon libéré après le départ de la bibliothèque.

Les 2 pavillons appartiennent à la Ville de Lyon. Un des pavillons sera libéré et la Ville de Lyon devra engager une réflexion sur l'usage futur de ce bâtiment. L'autre pavillon comporte des salles de réunion qui peuvent être mises à disposition des habitants.

Dans le cadre de cette opération, une bibliothèque viendra conforter l'offre d'équipements publics du sud Gerland. Un centre social est présent rue de Saint Cloud et 2 groupes scolaires à proximité (Marcel Pagnol et Aristide Briand) accueilleront les enfants issus des nouveaux logements.

3° - Le stationnement : les points évoqués concernent la suppression du stationnement sur la place des Pavillons pour préserver des espaces plantés de qualité et pour fluidifier les cheminements piétons sur la rue Marcel Mérieux en direction de l'avenue Debourg et des transports en commun.

En accompagnement du projet immobilier à développer sur les 2 îlots à bâtir, 2 nouvelles voiries seront créées : la rue Monod sera prolongée et l'allée Fontenay sera aménagée en un parc urbain linéaire. Le renforcement du maillage viaire permettra d'améliorer la visibilité du pôle de centralité grâce à de nouvelles liaisons depuis les transports en commun situés sur l'avenue Debourg et le cœur du quartier jusqu'à la place des Pavillons.

Les voiries seront aménagées en zone de rencontre, les déplacements modes doux y seront privilégiés au détriment de la voiture. Pour assurer un fonctionnement optimal et une meilleure lisibilité pour l'ensemble des usagers de l'espace public, il n'y aura pas de stationnement à l'exception d'aire de livraison.

Dans le cadre de la réalisation du programme immobilier sur l'îlot Nord, il sera réalisé, en souterrain, une offre de stationnement ouvert au public d'environ 120 places.

4° - La qualité de vie : les points évoqués concernent l'absence de mixité sociale du quartier regroupant de nombreux logements sociaux ; la nécessité d'une intégration architecturale des nouveaux bâtiments à construire dans le respect de son environnement ; la nécessité d'entretien des espaces publics existants et à venir ; la nécessité de renforcer la centralité de la place des Pavillons pour la rendre plus attractive et investie par tous les usagers du quartier et pas uniquement par des voitures.

L'enjeu majeur de l'opération Fontenay est le renforcement de l'attractivité de ce pôle de centralité qui passera par la combinaison de plusieurs éléments : la diversification de l'habitat dans un objectif de mixité, la structuration et le développement d'une trame verte, l'allée Fontenay, l'amélioration des liaisons en modes doux et de l'accessibilité automobile, la mise en valeur du patrimoine, le confortement de l'activité culturelle et commerciale.

La programmation des logements vise à favoriser une plus grande mixité sociale au travers de produits logements plus diversifiés à hauteur de 30 % de logements en locatif social et 70 % de logements en accession libre.

Les bâtiments construits dans le cadre de cette opération d'aménagement seront conçus en respect de prescriptions urbaines et architecturales édictées par la Métropole et notamment en respect du tissu faubourien contigu et en politesse avec la halle Tony Garnier et les pavillons classés au titre de la conservation des monuments historiques.

Les espaces publics nouvellement créés et, notamment, les espaces végétalisés sont conçus afin de réduire l'entretien des végétaux et faciliter la fonctionnalité des espaces, notamment, pour les services urbains de collecte des déchets.

Une réflexion sur la requalification de la rue Marcel Mérieux et la place des Pavillons sera engagée par la Métropole de Lyon pour améliorer l'image du quartier, notamment, à travers une meilleure qualité des usages et pratiques sociales et renverser l'image d'un quartier de transit où la voiture est prédominante.

5° - La concertation : il est fait mention d'une plus grande concertation des habitants tout au long de l'évolution du dossier et demande d'une réunion publique.

Au-delà du cadre légal de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, la communication avec le grand public sur l'avancement du projet sera poursuivie. Le lieu de cette communication et de cette information maintenues en permanence est, de façon privilégiée, la mission Gerland.

Ces observations ne remettent pas en question les objectifs généraux du projet tels que formulés dans le cadre de la concertation préalable à cette opération ouverte le 22 juin 2012.

La fin de la concertation préalable au titre de l'article L 300-2 est intervenue le 11 septembre 2015. Son bilan peut donc être approuvé par délibération du Conseil métropolitain et permet à la Métropole de Lyon d'engager la mise en œuvre de la phase opérationnelle ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

- 1° Approuve le bilan de la concertation préalable lancée par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2012-3008 du 21 mai 2012.
- 2° Décide de poursuivre la mise en oeuvre de l'opération Fontenay place des Pavillons à Lyon 7° sur la base des objectifs et des principes d'aménagement arrêtés après avoir été enrichis lors de la concertation.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.